

17.09.2009 – 10:39 Uhr

## **Lancement d'une filière de formation CAS pour la prévention des dommages dus aux éléments naturels / Une nouvelle formation postgraduée comme solution d'avenir**

Berne (ots) -

Les dommages graves dus aux forces de la nature allant croissant, la question de la possibilité de les prévenir devient toujours plus actuelle. Des mesures de prévoyance adéquates permettent d'éviter des dommages importants aux bâtiments. Pour mettre en oeuvre les nouveaux instruments de prévention développés par les Etablissements cantonaux d'assurance (ECA), la Haute école spécialisée bernoise a été chargée de préparer une filière de formation CAS (Certificate of Advanced Studies) dans le domaine de la protection des bâtiments contre les dangers naturels. A partir de 2010, cette formation contribuera au perfectionnement des architectes, ingénieurs et planificateurs dans la prévention des dommages dus aux forces de la nature dans le secteur du bâtiment.

De nombreux événements naturels comme la grêle, les inondations et la tempête ont des conséquences parfois catastrophiques auxquelles la population suisse est confrontée de manière récurrente. Un exemple récent est la grêle du 23 juillet 2009, qui a causé des dommages aux bâtiments d'environ 250 millions de francs.

Il ressort clairement des statistiques des dommages des Etablissements cantonaux d'assurance que les coûts causés par de tels événements augmentent continûment. L'ampleur des dommages peut être diminuée si l'on opte pour des matériaux de construction résistants. Le Répertoire grêle, élaboré par les Etablissements cantonaux d'assurance en collaboration avec la Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA), est une plate-forme en ligne sur laquelle les matériaux de construction servant à la réalisation de l'enveloppe du bâtiment sont classés en fonction de leur résistance à la grêle, ce qui va en faire un instrument de contrôle efficace pour ses utilisateurs. D'autres instruments importants de prévention sont les Recommandations pour la protection des objets contre les dangers naturels gravitationnels et les Recommandations pour la protection des objets contre les dangers naturels météorologiques.

Outre l'important besoin d'information, la demande de spécialistes bien formés croît également continûment dans le domaine des dangers naturels. La réalisation du projet de filière de formation dans ce domaine mis au concours par la Fondation de prévention des Etablissements cantonaux d'assurance a été adjugée à la Haute école spécialisée bernoise. Conjointement avec les Hautes écoles spécialisées de Fribourg et Lucerne, elle élabore une filière de formation CAS dans le domaine de la protection des bâtiments contre les dangers naturels qui sera proposée pour la première fois en 2010. De plus, l'AEAI étend cet hiver son offre de formation avec l'introduction d'une filière « prévention des dommages dus aux éléments naturels » au niveau de l'examen professionnel supérieur. Cette formation constitue le fondement de la filière CAS et permet d'accéder sans examen à la formation postgraduée « protection des bâtiments contre les dangers naturels ». Ces deux filières de formation ont pour objectif de réduire les dommages aux bâtiments en prenant des mesures idoines au niveau conceptuel. Grâce au perfectionnement des architectes, ingénieurs et planificateurs, ces acteurs de la construction disposeront de vastes connaissances de l'adéquation des matériaux de construction, ce dont bénéficieront à l'avenir les propriétaires de bâtiments en ce qui concerne la protection contre les dangers naturels, la prévention la plus

efficace étant une construction sûre!

Contact:

AEAI  
Roger Schmid  
responsable du domaine de la formation  
Tél.: +41/31/320'22'32  
E-Mail: schmid@vkf.ch

AEAI  
Rolf Meier  
service de presse  
Tél.: +41/31/320'22'82  
E-Mail: meier@vkf.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003518/100590058> abgerufen werden.